

INSCRIPTIONS	Vous devez vous inscrire à la formation DAFPEN et à la certification
DOUBLE INSCRIPTION A EFFECTUER	
FORMATION DAFPEN	Du Lundi 3 juillet au vendredi 8 septembre 2017
CERTIFICATION Rectorat DEC1	Du Lundi 3 juillet au vendredi 8 septembre 2017 Retour des pièces justificatives pour le vendredi 15 septembre 2017 à DEC1 Rectorat

Dates très précoces cette année, attention, ne tardez pas ! Un rappel : dates butoir impératives, pas de recours possibles si oublié ou dépassement !

> 3 semaines plus tôt !
> 1 mois plus tôt !
> 1 mois plus tôt !

Rappel session 2017 :
Inscription sur Gaia pour la préparation : au plus tard le 23 septembre
Inscription à la DEC aux épreuves en elles-mêmes : au plus tard le 7 octobre

Retour des pièces justificatives au plus tard le 12 octobre

ADMISSIBILITE	
DEPOT DES RAPPORTS D'ACTIVITES	Au plus tard vendredi 12 janvier 2018

En revanche, et c'est le plus important, calendrier considérablement assoupli !

> quasiment un mois plus tard ! *Rappel session 2017 : rendu rapports d'activité le 16 décembre*
Vacances de Noël studieuses à peaufiner son RA en perspective

EPREUVES D'ADMISSIBILITE	CAFIPEMF : les mercredi 07 mars et 14 mars 2018 après midi CAFFA : jeudi 15 mars et vendredi 16 mars 2018
---------------------------------	--

> Décalage de 2/3 semaines! *Rappel session 2017 : Epreuve orale : entre le 22 février et le 1er mars 2107*
Sans doute aussi pour optimiser l'organisation vu le nombre de jurys à mobiliser depuis la création du CAFFA

JURY DELIBERATION	
CAFIPEMF	Mercredi 4 avril 2018
CAFFA	Vendredi 16 mars 2018

> Pour la 1ère fois et c'est à saluer, les dates sont connues. Pour le CAFFA, dans la foulée des épreuves.
Une fois que le jury a délibéré, plus de recours possible. Aussi tenez-vous au courant si vous rencontrez des difficultés.

ADMISSION	
CHOIX DE L'EPREUVE PROFESSIONNELLE	Au plus tard vendredi 8 décembre 2017 à DEC1 Rectorat
DEPOT DES MEMOIRES	Au plus tard le mercredi 3 octobre 2018 à DEC1 Rectorat

> quasi inchangé *Rappel session 2017 : choix de l'option le 2 décembre 2016*

> **Le changement majeur !** *Rappel session 2017 : dépôt des mémoires le 17 février 2017*
Evolution radicale que le SE Unsa salue : 8 mois de plus ! Et un second été pour boucler la rédaction de votre mémoire. Nos revendications ont été entendues, l'ancien calendrier (que rien ne justifiait) était décrié par tous, trop tendu pour un travail de recherche de qualité, la rédaction du mémoire et la préparation d'une soutenance extrêmement exigeante.

EPREUVES D'ADMISSION	
Pratique professionnelle	CAFIPEMF du lundi 15 janvier au vendredi 30 mars 2018 CAFFA du lundi 8 janvier au jeudi 31 mai 2018
Soutenance du mémoire	CAFIPEMF les mercredis 7 novembre et 14 novembre 2018 après midi CAFFA jeudi 15 novembre et vendredi 16 novembre 2018

> période moins "collée" à Noël *Rappel session 2017 : entre le 3 janvier et le 10 mars 2107*
> période beaucoup plus étendue pour offrir davantage de souplesse de planification aux candidats (cf la co-animation)
Cet étalement bienvenu des épreuves vous permettra de vous concentrer sur la passation de cette 1ère étape, tout en avançant pas à pas sur votre mémoire...
> Délai identique pour s'y préparer (1 mois-1mois 1/2) *Rappel session 2017 : entre le 22 et le 29 mars 2017*
Rappel session 2017 : entre le 30 et le 31 mars 2017
De même, septembre et octobre seront quant à eux consacrés à la finalisation du mémoire et à la préparation de sa soutenance.

JURY DELIBERATION	
CAFIPEMF	Mercredi 5 décembre 2018
CAFFA	Vendredi 16 novembre 2018

> Idem admissibilité : pour la 1ère fois et c'est à saluer, les dates sont connues. Pour le CAFFA, dans la foulée des épreuves.
Une fois que le jury a délibéré, plus de recours possible. Aussi tenez-vous au courant si vous rencontrez des difficultés.
Autre intérêt de ce décalage : les admis pourront se positionner en connaissance de cause sur des postes nécessitant la certification lors des mouvements départementaux (PEMF) ou si appels à candidature (PFA)

Bien entendu, pour les admissibles, vous êtes toujours à temps de garder le bénéfice de votre admissibilité (dans la limite de 4 ans à compter de la date de la session qui vous a déclaré admissible). En revanche, il faudra vous décider plus tôt, avant le 8 septembre !